

Secteur bus

Urgence au Terminus : L'angoisse sanitaire silencieuse des chauffeurs de bus !

Luxembourg, le 04 mars 2026 – Alors que les transports en commun sont présentés comme le pilier de la mobilité de demain, les femmes et les hommes qui les assurent au quotidien font face à une réalité préoccupante : l'impossibilité d'accéder à des sanitaires décentes durant leur service.

Le LCGB, syndicat majoritaire dans le secteur des transports, tire aujourd'hui la sonnette d'alarme face à cette atteinte inacceptable à la dignité et à la santé des professionnels du transport public.

Une atteinte aux conditions de travail

Grâce à l'engagement constant du LCGB depuis plus d'une décennie sur ce dossier, de nouvelles installations sanitaires ont pu être mises en place dans plusieurs communes. Le nombre total s'élève désormais à 54 installations réparties à travers le pays, comme suit :

- 37 toilettes publiques
- 17 toilettes de service

En tout, 36 toilettes situées à un terminus du réseau Régime Général des Transports Routiers (RGTR).

Néanmoins, la situation demeure problématique sur plusieurs terminus :

- absence totale de sanitaires ;
- installations fermées en dehors de plages horaires restreintes ;
- accès conditionné à des bâtiments tiers ou soumis à des autorisations spécifiques.

En conséquence, des salariés sont contraints de différer des besoins physiologiques élémentaires, d'écourter leurs pauses ou d'organiser leur journée de travail dans l'incertitude permanente d'un accès aux toilettes.

Cette situation est indigne d'un pays qui ambitionne d'être une référence européenne en matière de mobilité et de qualité du service public.

De plus, restreindre ou compliquer l'accès aux sanitaires ne relève pas d'un simple inconfort. Cette situation peut également entraîner des conséquences graves, telles que des troubles urinaires et digestifs, un stress accru, une détérioration des conditions d'hygiène et des risques psychosociaux supplémentaires.

En 2026, au Luxembourg, il est inacceptable que des travailleurs essentiels soient confrontés à une telle situation.



Communiqué de Presse

Un cadre légal clair et sans ambiguïté

Le droit du travail impose à l'employeur de garantir des conditions de travail respectueuses de la santé, de la sécurité et de la dignité des salariés. L'accès à des installations sanitaires adaptées et accessibles fait partie des obligations fondamentales en matière de sécurité et de santé au travail.

Il ne s'agit donc ni d'un avantage, ni d'une revendication excessive : il s'agit d'un droit !

Des démarches et revendications concrètes engagées

Dans ce contexte, le LCGB a initié, depuis plusieurs semaines, de nouvelles démarches directement auprès des bourgmestres des communes concernées, là où subsiste encore un manque cruel de sanitaires aux différents terminus.

Le LCGB exige :

- la garantie d'un accès permanent à des sanitaires propres et fonctionnels sur chaque terminus ;
- la mise en place de solutions pérennes là où aucune infrastructure n'existe ;
- une coordination effective entre exploitants, autorités compétentes et communes ;
- l'établissement d'un calendrier précis de mise en conformité.

Agir maintenant

Cette angoisse sanitaire est silencieuse parce qu'elle se vit individuellement, dans la discrétion des pauses écourtées et des journées organisées sous contrainte. Mais elle est bien réelle.

Les conducteurs et conductrices de bus assurent quotidiennement un service public essentiel. Ils transportent des milliers d'usagers, respectent des cadences strictes et assument une responsabilité considérable en matière de sécurité.

Le respect de ces professionnels commence par la satisfaction de leurs besoins les plus fondamentaux.

Il est temps que l'ensemble des acteurs concernés prennent leurs responsabilités.

Contact : Paul GLOUCHITSKI, Secrétaire syndical

☎ +352 49 94 24-230

☎ +352 691 733 023

✉ pglouchitski@lcgb.lu